



École Ahuntsic

Montréal, 23 juin 2025

Les vacances estivales sont arrivées pour les élèves. Après une année scolaire d'efforts et de persévérance, il est maintenant temps de s'amuser! Nous vous souhaitons donc de merveilleuses vacances avec votre famille et nous serons très heureux de vous accueillir à l'école Ahuntsic pour la nouvelle année scolaire!

Veillez noter à votre agenda :

- Rencontre parents/enseignants sur le fonctionnement de la classe :

Pavillon Julie-Payette	Annexe — Secteur régulier	Annexe — Secteur AIDA
17 septembre 2025	10 septembre 2025	10 septembre 2025

- Assemblée générale annuelle des parents [bilan et élections] : 17 septembre en soirée au gymnase de l'école Fernand-Seguin.
- Vous pourrez vous procurer le bulletin de votre enfant sur Mozaïk-Portail à compter du 26 juin.
- Pour tous les documents concernant la rentrée 2025-2026 [calendrier, liste des effets scolaires, etc.], visitez notre site web : <https://ahuntsic.cssdm.ca/>

Vous êtes attendus pour le mot de bienvenue le Mercredi 27 août 2025 :

Pavillon Julie-Payette : 8 h 01

Annexe : 7 h 56

D'autres informations importantes :

- Le service de garde sera ouvert aux heures habituelles [de 7 h à 18 h] pour les enfants qui y sont inscrits dès le 27 août. Il y aura un changement quant au départ des élèves de l'annexe en fin de journée. **Le départ aura maintenant lieu à 16 h 45.**
- Si votre enfant dîne à l'école, il devra apporter son lunch de la maison.
- Les secrétariats des deux pavillons seront fermés du 7 juillet au 11 août 2025
- Pour la première journée de classe, les élèves sont invités à porter un chandail d'une couleur spécifique selon son niveau scolaire :

<ul style="list-style-type: none">○ 1^{re} année : bleu○ 2^e année : vert○ 3^e année : blanc	<ul style="list-style-type: none">○ 4^{re} année : bleu○ 5^e année : orange○ 6^e année : vert
--	---

Message sur le transport scolaire lors d'une délocalisation :

Nous vous informons que la politique de transport du CSSDM s'applique lors d'une délocalisation, ainsi, c'est la distance entre la maison et le lieu de scolarisation de l'enfant qui établit le droit au transport. Donc, au retour des élèves dans l'école d'origine, un nouveau calcul est effectué et le transport sera maintenu ou arrêté en fonction de ce nouveau calcul.

Pour plus d'informations, consulter le lien suivant : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Regles-application-transport.pdf>

Si vous déménagez cet été, merci de prendre le temps d'aviser l'école. Ce simple geste nous aide grandement à évaluer nos besoins en enseignants pour la prochaine année et à préparer une bonne rentrée scolaire pour vos enfants.

En terminant, au nom de l'équipe-école, nous remercions chaleureusement tous les parents bénévoles qui ont mis la main à la pâte tout au long de l'année scolaire 2024-2025.

Bon été à tous !

Stéphane Rochefort
Directeur

Martine Filteau
Directrice adjointe